



**CFPPA**  
Airion - Beauvais



**CFA**  
AGRICOLE PUBLIC  
DES HAUTS-DE-FRANCE

**BP REA**  
Niv 4



# Responsable d'entreprise agricole

**A** Formation en apprentissage de 1 200 heures réparties sur 2 ans

**FC** Formation continue de 1 050 heures réparties sur 10 mois

## CONTENU DE LA FORMATION

**C1** : Se situer en tant que professionnel

**C2** : Piloter le système de production

**C3** : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème ( 3 options, production animale, production végétale et maraîchage)

**C4** : Assurer la gestion technico-économiques, financière et administrative de l'entreprise agricole

**C5** : Valoriser les produits ou services de l'entreprise

**UCARE** : Mettre en œuvre un atelier de transformation

**UCARE** : Optimiser le parc matériel et/ou les installations de l'entreprise agricole et construire un automoteur

## OBJECTIFS

Le BP REA permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole, nécessaire à l'installation d'un agriculteur. Le cœur de la formation réside dans l'acquisition de compétences en élevage et en cultures, ainsi qu'en gestion d'entreprise.

## LES DÉBOUCHÉS

Le titulaire de l'emploi travaille en tant Gérant/Gérante d'exploitation agricole - Chef/ Cheffe d'exploitation agricole.

## DATES DE LA FORMATION

**A** Le début de la formation est fixé en septembre chaque année. Possibilité d'intégrer la formation tout au long de l'année sous conditions (contacter le CFPPA)

**FC** Nous contacter

## RYTHME DE L'ALTERNANCE

**A** En moyenne 1 semaine en UFA et 1 semaine en entreprise, de septembre à juin.

**FC** Calendrier d'alternance avec périodes de stage - **Dispositif FOAD (formation à distance disponible)**

## PUBLIC

- Apprentis

- **Accueil de personnes en situation de handicap** ; nous contacter. Accompagnement possible par un référent des personnes en situation de handicap et /ou en difficultés

D'autres conditions d'accès existent, contacter le CFPPA

## CONDITIONS D'INSCRIPTION

**A** Avoir un maître d'apprentissage

**A FC** Participation à la réunion d'information, banc d'essai et/ou à l'entretien de vérification des prérequis et test de positionnement

## PRÉREQUIS

**Âge** : **A** de 15 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge si l'apprenti est reconnu travailleur handicapé - **FC** 18 ans

**Les candidats doivent justifier lors de l'entrée en formation :**

- **A FC** Etre titulaire d'un diplôme de niveau 3 minimum ou expérience professionnelle 1 an en lien avec le métier ou 3 ans
- **A FC** Motivation à exercer le métier visé et pour la formation en alternance

## INSCRIPTIONS ET RENSEIGNEMENTS

**Coordonnateur de pôle**  
03 44 50 84 56

CFPPA de l'Oise - Site d'Airion  
6 rue du Dessus de l'Étang 60600 AIRION

[www.lyceeagricoledeloise.fr](http://www.lyceeagricoledeloise.fr)

## LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU MÉTIER VISÉES PAR L'ACTION DE FORMATION

Le titulaire du BP Responsable d'entreprise agricole exerce un métier qui nécessite de la polyvalence et de la multi-compétence. Le diplômé doit être capable de gérer des cycles de productions, végétales ou animales grâce à sa connaissance fine de l'agroécosystème. En effet, son rôle consiste aussi bien à piloter le système de production, préserver et améliorer les sols de la biodiversité, que commercialiser les produits et services agricoles. Il assure le développement de son entreprise sur son territoire.

Il peut être amené à gérer une équipe de salariés. Il doit non seulement savoir prendre des décisions mais aussi anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Enfin, en tant qu'entrepreneur, il est doté de capacité d'analyse et de pilotage et doit savoir innover.

## LES CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT DU MÉTIER

Les activités rattachées à ce diplôme requièrent une bonne forme physique. Les horaires de travail peuvent connaître de fortes variations, particulièrement au moment des récoltes.

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Formation diplômante niveau 4

Formation dispensée en face à face pédagogique

Pédagogie de l'alternance et active

### DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Formation en 7 Unités capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC. Le CAPA est constitué de 7 blocs de compétences dont 5 nationaux et 2 à l'initiative du centre de formation.

Chaque bloc de compétences est validé par des épreuves principalement orales.

### POSSIBILITÉ DE VALIDER UN OU PLUSIEURS BLOCS DE COMPÉTENCES

- Conduire le processus de production dans l'agroécosystème
- Assurer la gestion économique, financière et administrative de l'entreprise
- Valoriser les produits ou services de l'entreprise



### POURSUITE DE FORMATION POSSIBLE

- CS Production, transformation et commercialisation des produits fermiers
- CS Transformation et commercialisation des produits fermiers
- CS Conduite de productions en agriculture biologique et commercialisation
- CS Conduite d'un élevage bovin lait
- CS Conduite d'un élevage ovin viande
- CS Conduite d'un élevage porcin
- BTSa Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole
- BTSa Agronomie : productions végétales
- BTSa Production horticole
- BTSa Productions animales

### ACCÈS PAR TRANSPORT

Bus, Train à proximité  
Transports scolaires  
Parking gratuit sur place

**Restauration possible sur place**

**A Internat possible dans la limite des places disponibles**

### TARIFS

Coût moyen France Compétence ou CNFPT. Nous consulter.

### FINANCEMENT

Conseil Régional, PTP (Projet de Transition Professionnelle), OPCO, Contrat de professionnalisation, CPF (Compte Personnel de Formation), Personnel

### RÉMUNÉRATION **A**

L'apprenti(e) est salarié(e) de l'entreprise.  
L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC.